

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 MARS 2020

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. ROUMET Vincent, M. COLIN Francis, Mme DAIGURANDE Christelle, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, Mme SALLE Nadine, M. LAMY Jean-Marie, M. SCHULER Sylvain,

ABSENT EXCUSE : M. JANVIER Valéry,

ABSENTE : Mme MOULIN Valérie,

SECRETAIRE : M. ROBINET Jean-François

I) DELIBERATIONS :

2020-06-07-08-09 : Approbation du compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 : Commune et CCAS :

Monsieur ROBINET, Adjoint, indique que les comptes de gestion et administratif doivent être identiques.

Il présente le compte administratif de la commune en apportant des explications sur le montant des différents chapitres.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2018 (charges du personnel (capital décès et hausse des charges patronales, feu d'artifice, EDF...).

Les recettes sont en légère hausse.

Les dépenses d'investissement sont liées principalement aux travaux d'amélioration de l'éclairage du hameau de la Cotinière, l'aménagement de la mare des Cassons et le début des travaux de la rue des Ecoles.

Les principales recettes sont constituées par l'affectation du résultat, les subventions octroyées et le FCTVA.

Monsieur ROBINET présente également les comptes du CCAS.

Après cet échange le conseil municipal adopte à l'unanimité :

Le compte de gestion :

- **pour la commune** : Excédent de 261 552,09 € pour la section de fonctionnement
Déficit de 64 824,91 € pour la section d'investissement
- **pour le C.C.A.S.** : Excédent de 1 251,58 € pour le compte de fonctionnement
: Excédent de 300,00 € pour le compte d'investissement

Le compte administratif

- **pour la commune** : Excédent de 261 552,09 € pour la section de fonctionnement
Déficit de 64 824,91 € pour la section d'investissement
- **pour le C.C.A.S.** : Excédent de 1 251,58 € pour le compte de fonctionnement
: Excédent de 300,00 € pour le compte d'investissement

2020-10-11 : Affectation du résultat :

Pour la commune :

Compte tenu du résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de 64 824,91 €, des Restes à Réaliser (dépenses 145 400,00 € et recettes 149 620,00 €) et du remboursement du capital, le conseil décide d'affecter la somme de 106 000 € à la section d'investissement et l'excédent de 155 552,09 € au cpte 002.

Pour le CCAS :

Le conseil reporte la totalité du résultat de fonctionnement et l'investissement en report à nouveau.

2020-12 : Autorisations de paiement à payer sur le BUDGET 2020 de la Commune :

- Honoraires et Achat de la mare des Cassons à l'étude JAMET pour un montant de 2 678,24 € se décomposant comme suit : prix de vente 2 250,00 € et frais d'acte 428,24 compte 2113.
- Remboursement à M. et Mme BALLEREAU Thierry de l'acompte versé le 04 septembre 2019 pour la location de la salle multi-activités pour un montant de 73,50 € compte 673.

2020-13 : Position de la municipalité suite à la liquidation judiciaire du commerce de la boulangerie KOËL :

Le maire fait part au conseil municipal que le commerce de la boulangerie est en liquidation judiciaire simplifiée depuis le 12 février 2020.

Un inventaire des biens mobiliers a été effectué par Maître Anne MEILLANT-JAMET le 19 février 2020.

Il demande au conseil municipal son intention sur l'acquisition du matériel listé dans l'inventaire des biens mobiliers.

Après délibération, le conseil municipal décide ne pas se porter acquéreur et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.

II) QUESTIONS DIVERSES :

Chemin communal à Lavau :

L'entreprise POULAIN a effectué les travaux d'accessibilité aux terrains constructibles pour un montant de 1 976,40 €.

Travaux rue des Ecoles :

L'entreprise POULAIN a terminé la première phase des travaux (eaux usées et eaux pluviales).

Le Syndicat des Eaux a également terminé les travaux de reprise de branchement.

2^{ème} phase : L'entreprise INEO a commencé l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques début mars pour une durée de trois mois.

3^{ème} phase : L'entreprise SETEC commencera les travaux de VRD début juin (bordures et trottoirs)

4^{ème} phase : Travaux de remise en état de la chaussée par le Conseil Départemental courant août

Mare des cassons :

Le maire précise que l'enrochement sera refait par l'Entreprise CAZORLA dès que le temps le permettra. Le mobilier sera installé par les agents dès que possible.

Clôture de la séance et du mandat par M. DEVOLF

Le maire évoque les principales réalisations effectuées durant le mandat.

Il indique quelques grands projets qui n'ont pu être réalisés par manque de moyens.

Il rappelle les dossiers en cours qui incomberont à la prochaine équipe :

- La rue des écoles (travaux à terminer)
- La reprise de la boulangerie
- L'avenir du site de la Tremblère quand la Berrichonne partira

Enfin il redit l'importance qu'a eue pour lui la fonction de maire durant ces douze années. Il remercie ses collègues élus pour leur investissement et souhaite à la nouvelle équipe la plus grande réussite dans le développement futur de la commune.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h30

La date du prochain conseil municipal est fixée le vendredi 20 mars 2020 à 20h.